



Problèmes lors de signature d'achat et autres...

Par **charline331**, le 25/01/2009 à 20:27

Bonjour,

Nous avons acheté mon mari et moi une maison dont la signature définitive s'est faite le 20 Décembre 2008 et nous aurions besoin de vos conseils par rapport à plusieurs petites choses. Je vous expose la situation : nous avons par l'intermédiaire d'une agence à Montluçon visité une maison courant octobre 2008 qui nous a beaucoup plu dès la première visite, 185m² patio intérieur, belles grandes pièces, cuisine AMENAGE mais pas équipé, 1 étage, 4 chambres, pièces propres et rénovées pour la plupart, 1 salle de bain à chaque étage, garage une voiture et cerise sur le gâteau une piscine hors sol en bois posé sur une dalle appartenant aux vendeurs mais posé sur le terrain en copropriété (propriété privée de 5000m² où cinq maisons quasi identiques ont été construites dans les années 1968 pour les cadres d'une entreprise, sachant que celle dont nous parlons est la dernière du lot que la piscine est située sur le côté droit de la maison et la clôture du terrain et avait été accordé par la copropriété aux vendeurs) nous l'avons revisité plusieurs fois et signature du compromis de vente le 8 Novembre 2008, le jour de la vente est fixée au 20 décembre 2008 avec le notaire des vendeurs et celui que l'agence nous avait conseillé de prendre, et ce jour là surprise, le notaire des vendeurs annonce que la copropriété demande à ce que la piscine soit démontée (lettre à l'appui faite le 15 Novembre 2008 soit 7 jours après la signature du compromis!!!!) chose déjà réalisée par les vendeurs (nous l'apprendrons un peu plus tard lors de la signature) et lorsque mon mari demande où ils l'ont stocké, ils nous répondent qu'ils l'ont donné à leur frère!!! Deuxième chose ce jour là, il y a eu un dégât des eaux une semaine avant ; la déclaration à leur assurance a été faite, une entreprise est prévenue et doit nous contacter pour prendre rendez-vous pour les travaux. Tout cela est rajouté à l'acte de vente, tout le monde signe et auevoir. Nous allons visiter dans la foulée la maison et là autre surprise, les meubles de la cuisine ont été enlevés.

Voilà, excusez moi pour la longueur de mon laius mais j'ai essayé d'être la plus complète possible. Nous souhaiterions savoir quel recours nous avons ou avons encore par rapport à la piscine et les meubles de la cuisine??

Et le dégat des eaux n'est pas réparé et nous n'avons été contacté par personne (j'ai rappelé le notaire il y a 10 jrs) que pouvons nous faire pour que les réparations soient enfin faites???

Merci bcp